

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 106-2026

Objet : Interdiction temporaire de circulation et de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement pour faciliter le bon déroulement de la kermesse de
l'association « Cas'activités »,

ARRETE

Article 1 : Pour faciliter le bon déroulement de la kermesse de l'association
« Cas'activités » :

- La circulation de tous véhicules sera interdite **rue Saint-Robert de la Place de l'Echo à la RD 906 le dimanche 9 août 2026 de 14 heures à 18 heures,**
- Le stationnement de tous véhicule, hormis ceux des organisateurs, sera interdit rue Saint-Robert (le long du jardin public) **le dimanche 9 août 2026 de 13 heures à 19 heures.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 31 juillet 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

